

Conseil en Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados:

Institués par la **loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture**, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ont pour objet de « promouvoir sur le plan local la qualité de l'architecture et de son environnement ». La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (**loi SRU**) vient renforcer leur rôle d'acteurs de l'urbanisme. Les CAUE développent leur mission de service public à travers l'information, la sensibilisation mais aussi le conseil et la formation. Cette mission s'adresse à un public très large : adhérents, élus, représentants des collectivités locales, partenaires, professionnels mais aussi particuliers et milieu scolaire. Au service des élus et des habitants du Calvados, le CAUE intervient gratuitement pour préserver la qualité du cadre de vie avec le souci permanent de l'adapter aux particularités locales. Il se compose d'une équipe pluridisciplinaire (architectes, urbanistes, paysagistes...) aux compétences complémentaires.

Se rendre sur le site: www.caue14.fr